



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute.

Date : Lundi 4 novembre 2019 à 19 heures.

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
- Gratification au pompier d'un jour**
3. Consultations publiques
 - 3.1. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre l'usage P1 communautaire de voisinage et d'augmenter le nombre de logements à 80 dans la zone Cv-210-1
 - 3.2. Amendement du règlement de zonage 2013-739 afin de retirer la marge avant maximum dans la zone Ag-508
 - 3.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions sur les enseignes, les fanions et les banderoles
 - 3.4. Demandes de dérogations mineures :
 - 3.4.1. Pour le lot 2 624 472 du cadastre du Québec, rue Principale dans la zone Cb-205
 - 3.4.2. Pour le lot 5 517 468 du cadastre du Québec, 101, montée Rodgers dans la zone Fh-506-1
4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil tenue au cours du mois d'octobre 2019 :
 - 4.1. Séance ordinaire du 7 octobre 2019
5. Résumé de la correspondance d'intérêt public
6. Période d'informations et de questions
7. Administration générale :
 - 7.1. Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 7.2. Prolongation du contrat-échange relatif à l'utilisation d'un espace sur le site de la tour de communication avec Cogeco Média inc.
 - 7.3. Ratification de la signature de l'entente relative à la gestion des opérations de l'Aéroport de Lachute entre la Ville de Lachute et Lachute Aviation (6800009 Canada inc.)
 - 7.4. Octroi de contributions financières
8. Trésorerie :
 - 8.1. Comptes à payer – Fonds d'administration et fonds d'immobilisations : Approbation des listes des comptes à payer en date du 4 novembre 2019
 - 8.2. Dépôt et approbation du rapport budgétaire au 31 août 2019
 - 8.3. Financement d'emprunts municipaux pour divers règlements : Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 800 000 \$ qui sera réalisé le 18 novembre 2019

8.4. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

9. Greffe :

10. Réglementation :

10.1. Abandon des procédures concernant l'amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'augmenter la densité et permettre les immeubles de 8 étages dans la zone Ha-409

10.2. Adoption d'un règlement modifiant le règlement 2017-792 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour le centre-ville

10.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre l'usage P1 communautaire de voisinage et d'augmenter le nombre de logements à 80 dans la zone Cv-210-1:

10.3.1. Adoption d'un second projet de règlement

10.4. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de retirer la marge avant maximum dans la zone Ag-508:

10.4.1. Adoption d'un second projet de règlement

10.5. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions sur les enseignes, les fanions et les banderoles:

10.5.1. Adoption d'un second projet de règlement

10.6. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les fermettes dans la zone Va-501:

10.6.1. Avis de motion

10.6.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.7. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les logements accessoires dans la zone Fh-503-2:

10.7.1. Avis de motion

10.7.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.8. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'agrandir la zone Cb-205 à même une partie de la zone Hb-207 soit pour y ajouter le lot 2 624 499 du cadastre du Québec (84, rue Principale):

10.8.1. Avis de motion

10.8.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.9. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre l'usage de compostage dans la zone Au-524:

10.9.1. Avis de motion

10.9.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

11. Ressources humaines :

11.1. Mise en disponibilité et adjudication du contrat pour l'achat d'un pare-feu FortiGate 201E - Abrogation de la résolution 351-10-2019

12. Travaux publics / Génie :

12.1. Nominations d'une représentante des personnes à mobilité réduite et d'un représentant de la population en général au Comité de circulation

12.2. Approbation de la recommandation du Comité de circulation relativement à une interdiction de stationner sur la rue Alexandre



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

- 12.3.** Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020 (1er mai au 31 octobre 2020) - Appel d'offres # AP-2020
- 12.4.** Engagement de la Ville dans le cadre de demandes d'autorisation de prolongement du réseau pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
- 12.5.** Adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison d'une chargeuse rétrocaveuse neuve 2019
- 12.6.** Adjudication du contrat pour l'entretien hivernal de l'aéroport municipal pour la saison 2019-2020
- 12.7.** Mandat de services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection des rues Fern, des Cèdres, des Pins et du boulevard Tessier - Étude préliminaire, plans, devis, estimations des coûts et surveillance des travaux
- 12.8.** Mandat de services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection et de remplacement de ponceaux sur le chemin Laurin - Plans, devis, estimations des coûts et surveillance des travaux
- 12.9.** Adjudication du contrat pour des services d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour les années 2020 à 2022
- 13.** Sécurité publique / Sécurité incendie :
- 13.1.** Dépôt du rapport mensuel du directeur de la Sécurité incendie pour le mois de septembre 2019
- 13.2.** Adoption du Plan municipal de sécurité civile de la Ville de Lachute
- 14.** Urbanisme :
- 14.1.** Dépôt du rapport des permis et inspections du mois de septembre 2019
- 14.2.** Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 octobre 2019
- 14.3.** Dossier des inondations printanières 2019 – Acceptation de cession de terrain – 36, rue Laurin – lot 3 039 709 du cadastre du Québec
- 15.** Loisirs :
- 15.1.** Autorisation de signature d'une entente avec Sport-Nature la Providence dans le cadre du projet d'aménagement et d'exploitation d'un parc récréatif
- 15.2.** Mandat à la Route des Arts pour la poursuite de la diffusion d'expositions en arts visuels
- 16.** Affaires diverses :
- 17.** Deuxième période de questions
- 18.** Levée de la séance

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Présences :

Le maire Monsieur Carl Péloquin, Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges, Messieurs les conseillers, Patrick Cadieux, Serge Lachance, Alain Lanoue, Hugo Lajoie et Denis Richer formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général et M^e Lynda-Ann Murray, directrice des Affaires juridiques et greffière de la Ville.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance régulièrement ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

VU la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil aux fins de la présente séance; il est :

373-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté avec les modifications suivantes :

Les points 16.1., 16.2., 16.3., 16.4., 16.5. et 16.6. sont ajoutés :

« 16.1. Fin d'emploi d'un employé régulier à l'essai;

16.2. Appui politique de la Ville de Lachute à la MRC d'Argenteuil, dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, pour obtenir une subvention dans le cadre du programme Régions branchées;

16.3. Amendement du plan d'urbanisme révisé numéro 2018-737-6 afin d'agrandir l'affectation commerciale dans le secteur du boulevard Cristini :

16.3.1. Avis de motion;

16.3.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement;

16.4. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de créer une nouvelle zone Ha-409-1 à même une partie de la zone Ha-409, d'augmenter la densité, de permettre les immeubles de 8 étages et d'agrandir la zone Ca-410 à même une partie de la zone Ha-409 :

16.4.1. Avis de motion;

16.4.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement;

16.5. Amendement du règlement de lotissement numéro 2013-740 afin de prévoir les normes de lotissement pour une nouvelle zone Ha-409-1 :

16.5.1. Avis de motion;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

16.5.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement;

16.6. Autorisation du Conseil municipal à procéder à l'ajout d'affiches de sensibilisation sur l'état de l'avenue de la Providence.

Le point 15.2 est retiré ».

-Adopté

Gratification au pompier d'un jour

En présence d'un grand nombre du personnel de la Direction de la sécurité incendie, messieurs Carl Péloquin, maire, et Alain St-Jacques, directeur de la Sécurité incendie, présentent le pompier d'un jour, soit Arianne Gariépy, élève de l'école Saint-Alexandre. Une plaque commémorative est présentée au pompier d'un jour. Un détecteur de fumée, un extincteur portatif ainsi qu'un manteau identifié avec le logo du service lui sont remis. L'Association des pompiers lui remet, quant à elle, un chandail arborant leur logo. Également, elle a eu la chance de faire une pratique ainsi qu'une visite de prévention avec les pompiers.

De plus, un repas familial lui est offert par le restaurant McDonald de Lachute et elle reçoit une bicyclette de la Ville.

Monsieur St-Jacques profite de l'occasion pour faire un bilan des activités de prévention réalisées en 2019.

3. Consultations publiques

3.1. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre l'usage P1 communautaire de voisinage et d'augmenter le nombre de logements à 80 dans la zone Cv-210-1

Le maire explique le projet de règlement et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection au projet de règlement, le tout suite à l'avis publié à cette fin le 18 octobre 2019. Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

3.2. Amendement du règlement de zonage 2013-739 afin de retirer la marge avant maximum dans la zone Ag-508

Le maire explique le projet de règlement et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection au projet de règlement, le tout suite à l'avis publié à cette fin le 18 octobre 2019. Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

3.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions sur les enseignes, les fanions et les banderoles

Le maire explique le projet de règlement et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection au projet de règlement, le tout suite à l'avis publié à cette fin le 18 octobre 2019. Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



3.4. Demandes de dérogations mineures :

3.4.1. Pour le lot 2 624 472 du cadastre du Québec, rue Principale dans la zone Cb-205

Le maire résume la demande de dérogation mineure et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin, en date du 18 octobre 2019.

3.4.2. Pour le lot 5 517 468 du cadastre du Québec, 101, montée Rodgers dans la zone Fh-506-1

Le maire résume la demande de dérogation mineure et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin, en date du 18 octobre 2019.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil tenue au cours du mois d'octobre 2019 :

4.1. Séance ordinaire du 7 octobre 2019

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence; il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soit approuvé tel que présenté.

- Adopté

5. Résumé de la correspondance d'intérêt public

Rapport de correspondance - Séance du 4 novembre 2019		
Date	Provenance	Sujet
23 octobre 2019	Monsieur Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC d'Argenteuil	Adoption de la résolution numéro 19-10-369 de la MRC d'Argenteuil (Ville de Lachute: conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil de la résolution numéro 361-10-2019 concernant une demande en vertu du règlement numéro 2015-768 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant le lot 2 624 030 du cadastre du Québec) (rue de Chatham).



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

6. Période d'informations et de questions

Le maire s'adresse aux citoyens de la rue Jérémie pour les rassurer que leurs commentaires et requête ont été pris en compte, qu'il y a abandon des procédures au point 10.1 de la séance de ce soir et que de nouveaux projets de règlements seront adoptés à la séance de ce soir à l'effet de créer une nouvelle zone à l'est du ruisseau Walker. Le maire informe de plus la population qu'à compter du 5 novembre 2019 et ce, pour quelques semaines, la circulation sera perturbée sur l'avenue Bethany pour des travaux de branchements aux infrastructures municipales à la hauteur du IGA. Finalement, le maire rappelle aux citoyens, suite aux dernières pannes électriques, que pour être au courant des derniers développements, il faut consulter en premier lieu l'application Voilà. La page Facebook et le site Web de la Ville sont également des sources à consulter

Par la suite le maire déclare ouverte la période de questions pour les personnes présentes à la séance. Diverses questions ont été formulées, auxquelles le maire et les membres du Conseil ont apporté les réponses jugées utiles, la greffière prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.

7. Administration générale :

7.1. Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle

Le directeur général de la Ville informe le Conseil de l'avancement des contrats depuis la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

7.2. Prolongation du contrat-échange relatif à l'utilisation d'un espace sur le site de la tour de communication avec Cogeco Média inc.

CONSIDÉRANT les résolutions 476-12-2018 et 149-05-2019 relatives à la prolongation du contrat-échange intervenu entre la Ville de Lachute et Cogeco Média inc. pour l'utilisation d'un espace sur le site de la tour de communication appartenant à la Ville de Lachute, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que Cogeco Média inc. a besoin d'un délai additionnel pour procéder au renouvellement du contrat-échange et pour conclure une convention de location;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action numéro 56 « Développer des outils et mécanismes de communication favorisant les échanges entre la Ville et les citoyens » du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute;

En conséquence; il est:

375-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

QUE le Conseil municipal consent à la prolongation du contrat-échange avec Cogeco Média inc. jusqu'au 31 décembre 2020, selon les termes de la prolongation soumise le 21 octobre 2019 pour la somme de 8 877,62 \$ majorée

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



du pourcentage d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation pour la province de Québec, établi par Statistique Canada pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

QUE le Conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer ladite prolongation datée du 21 octobre 2019;

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général à poursuivre les négociations en cours avec Cogeco Média inc. pour la signature d'un nouveau contrat-échange et d'une convention de location.

- Adopté

7.3. Ratification de la signature de l'entente relative à la gestion des opérations de l'Aéroport de Lachute entre la Ville de Lachute et Lachute Aviation (6800009 Canada inc.)

CONSIDÉRANT que le statut de l'Aéroport de Lachute reconnu par Transports Canada est celui d'aérodrome enregistré;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de vols commerciaux à l'Aéroport de Lachute;

CONSIDÉRANT que le contrat pour la gestion des opérations et l'entretien de l'Aéroport de la Ville de Lachute avec Lachute Aviation (6800009 Canada inc.) d'une durée maximale de cinq ans débutant le 3 novembre 2014 venait à échéance le 2 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la volonté des deux parties de revoir les termes et conditions dudit contrat de gestion sur un nouveau modèle de gestion et d'opérations;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite confier à Lachute Aviation la gestion des opérations de l'Aéroport de Lachute pour une durée d'un an, à compter du 3 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 84 de la *Loi sur les compétences*, une municipalité locale peut confier à une personne l'exploitation de ses installations aéroportuaires;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties afin que Lachute Aviation assume la responsabilité de divers services à être rendus à l'Aéroport de Lachute;

En conséquence; il est:

376-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer et résolu

Que le Conseil municipal ratifie l'entente entre la Ville de Lachute et Lachute Aviation (6800009 Canada inc.) relative à la gestion des opérations de l'Aéroport



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

de Lachute, version du 31 octobre 2019, signée par le maire et la greffière le 1^{er} novembre 2019.

- Adopté

7.4. Octroi de contributions financières

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a reçu des demandes d'aide financière provenant de divers individus et/ou organismes de son milieu;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a étudié ces demandes lors du caucus tenu le 16 octobre 2019;

CONSIDÉRANT les dispositions législatives habilitantes et la volonté du Conseil municipal de promouvoir et soutenir des initiatives artistiques, sportives, culturelles, sociales et communautaires de son milieu et/ou impliquant des citoyens de sa municipalité;

CONSIDÉRANT que ces projets répondent aux actions 32 et 52 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Appuyer les associations sportives et de loisirs » et « Appuyer des organismes sociaux ayant une incidence sur la sécurité, la santé et le bien-être de la population »;

En conséquence; il est:

377-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue et résolu

Que le Conseil municipal accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, à l'organisme suivant à même le poste « réceptions et dons/législation » (02-110-00-493) :

- 100 \$ à l'organisme Les Filles d'Isabelle de Lachute dans le cadre d'un souper spaghetti au profit des oeuvres de charité de cet organisme pour venir en aide aux plus démunis de notre communauté;

Que le Conseil municipal accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, à l'organisme suivant à même le poste « soutien au bénévolat/loisirs » (02-701-10-972) :

- 250 \$ à Argenteuil Duplicata Bridge Club pour l'acquisition d'un équipement nommé « Bridge-mate » qui facilitera la gestion des résultats dans le cadre d'une mise à niveau technologique du club.

- Adopté

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



8. Trésorerie :

**8.1. Comptes à payer – Fonds d'administration et fonds d'immobilisations
: Approbation des listes des comptes à payer en date du 4 novembre 2019**

CONSIDÉRANT les listes des comptes à payer en date du 4 novembre 2019, et autres listes auxiliaires telles que déposées par la trésorière adjointe par intérim de la Ville;

En conséquence; il est :

378-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux et résolu

Que les comptes à payer soient approuvés tels que présentés pour des montants de 1 746 075,89 \$ et de 926 409,09 \$ payables respectivement par les fonds d'administration et d'immobilisations.

- Adopté

8.2. Dépôt et approbation du rapport budgétaire au 31 août 2019

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport budgétaire et ses annexes pour la période se terminant le 31 août 2019;

En conséquence, il est :

379-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer et résolu

Que le Conseil municipal accuse réception et prenne acte du rapport budgétaire périodique de la trésorière de la Ville, en date du 31 août 2019 et en approuve et autorise la teneur.

- Adopté

**8.3. Financement d'emprunts municipaux pour divers règlements :
Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation
relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 800 000 \$ qui
sera réalisé le 18 novembre 2019**

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lachute souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 800 000 \$ qui sera réalisé le 18 novembre 2019, réparti comme suit :



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Règlements d'emprunts # Pour un montant de

2002-581	10 600 \$
2002-582	16 800 \$
2002-583	22 100 \$
2003-596	140 900 \$
2003-600	12 200 \$
2003-604	16 000 \$
2004-616	32 500 \$
2004-617	15 800 \$
2006-655	19 000 \$
2006-656	131 000 \$
2007-679	75 600 \$
2007-680	23 300 \$
2007-681	3 800 \$
2007-683	32 200 \$
2007-683	32 100 \$
2009-694	72 800 \$
2009-696	163 200 \$
2009-701	47 800 \$
2010-722	212 600 \$
2013-755	44 300 \$
2014-762	52 400 \$
2018-800	474 100 \$
2018-800	2 200 000 \$
2018-805	108 393 \$
2018-805	11 445 \$
2018-807	69 900 \$
2019-819	450 000 \$
2019-815	430 000 \$
2018-813	262 500 \$
2018-812	56 662 \$
2018-809	280 000 \$
2018-809	280 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2006-655, 2006-656, 2007-679, 2007-680, 2009-694, 2009-696, 2009-701, 2010-722, 2013-755, 2014-762, 2018-800, 2018-805, 2018-807, 2019-819, 2019-815, 2018-813, 2018-812 et 2018-809, la Ville de Lachute souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute avait le 4 novembre 2019, un emprunt au montant de 1 181 000 \$, sur un emprunt original de 2 030 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2002-581, 2002-582, 2002-583, 2003-596, 2003-600, 2003-604, 2004-616, 2004-617, 2006-655, 2006-656, 2007-679, 2007-680, 2007-681, 2007-683, 2009-694, 2009-696, 2009-701, 2010-722, 2013-755 et 2014-762;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

CONSIDÉRANT qu'en date du 4 novembre 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 18 novembre 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2002-581, 2002-582, 2002-583, 2003-596, 2003-600, 2003-604, 2004-616, 2004-617, 2006-655, 2006-656, 2007-679, 2007-680, 2007-681, 2007-683, 2009-694, 2009-696, 2009-701, 2010-722, 2013-755 et 2014-762;

En conséquence, il est :

380-11-2019

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 novembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 mai et le 18 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. D'ARGENTEUIL
570, RUE PRINCIPALE
LACHUTE, QC
J8H 1Y7



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Lachute, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2006-655, 2006-656, 2007-679, 2007-680, 2009-694, 2009-696, 2009-701, 2010-722, 2013-755, 2014-762, 2018-800, 2018-805, 2018-807, 2019-819, 2019-815, 2018-813, 2018-812 et 2018-809 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 18 novembre 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2002-581, 2002-582, 2002-583, 2003-596, 2003-600, 2003-604, 2004-616, 2004-617, 2006-655, 2006-656, 2007-679, 2007-680, 2007-681, 2007-683, 2009-694, 2009-696, 2009-701, 2010-722, 2013-755 et 2014-762, soit prolongé de 14 jours.

- Adopté

8.4. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunt numéros 2002-581, 2002-582, 2002-583, 2003-596, 2003-600, 2003-604, 2004-616, 2004-617, 2006-655, 2006-656, 2007-679, 2007-680, 2007-681, 2007-683, 2009-694, 2009-696, 2009-701, 2010-722, 2013-755, 2014-762, 2018-800, 2018-805, 2018-807, 2019-819, 2019-815, 2018-813, 2018-812 et 2018-809, la Ville de Lachute souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 novembre 2019, au montant de 5 800 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,70100	334 000 \$	2,00 %	2020	2,44840 %
		342 000 \$	2,00 %	2021	
		350 000 \$	2,00 %	2022	
		359 000 \$	2,10 %	2023	
		4 415 000 \$	2,15 %	2024	

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	99,43400	334 000 \$	2,05 %	2020	2,46168 %
		342 000 \$	2,10 %	2021	
		350 000 \$	2,15 %	2022	
		359 000 \$	2,25%	2023	
		4 415 000 \$	2,35 %	2024	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,57013	334 000 \$	1,85 %	2020	2,47893 %
		342 000 \$	1,95 %	2021	
		350 000 \$	2,05 %	2022	
		359 000 \$	2,10 %	2023	
		4 415 000 \$	2,15 %	2024	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,51100	334 000 \$	1,95 %	2020	2,49261 %
		342 000 \$	1,95 %	2021	
		350 000 \$	2,00 %	2022	
		359 000 \$	2,10 %	2023	
		4 415 000 \$	2,15 %	2024	

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est :

381-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 5 800 000 \$ de la Ville de Lachute soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

- Adopté

9. Greffe :

10. Réglementation :

10.1. Abandon des procédures concernant l'amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'augmenter la densité et permettre les immeubles de 8 étages dans la zone Ha-409

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 3 septembre 2019 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la réception d'une requête conforme de la part de résidents de la rue Jérémie pour la tenue d'un référendum;

CONSIDÉRANT les inquiétudes des résidents face au projet d'amendement du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de retravailler le changement de zonage de façon à permettre le projet initial tout en sécurisant les résidents de la rue Jérémie;

En conséquence; il est :

382-11-2019

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance et résolu

Que le Conseil municipal abandonne les procédures d'adoption du règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'augmenter la densité et permettre les immeubles de 8 étages dans la zone Ha-409 ».

- Adopté

10.2. Adoption d'un règlement modifiant le règlement 2017-792 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour le centre-ville

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes et le dépôt d'un projet de règlement le 7 octobre 2019;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

En conséquence; il est :

383-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que le règlement intitulé : « **Règlement modifiant le règlement 2017-792 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour le centre-ville** », soit adopté sous le numéro **2019-792-2**.

- Adopté

10.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre l'usage P1 communautaire de voisinage et d'augmenter le nombre de logements à 80 dans la zone Cv-210-1:

10.3.1. Adoption d'un second projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 7 octobre 2019 et la présentation, le dépôt et l'adoption fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue séance tenante;

En conséquence; il est :

384-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un second projet de règlement intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre l'usage P1 communautaire de voisinage et d'augmenter le nombre de logements à 80 dans la zone Cv-210-1** », version du 30 septembre 2019.

- Adopté

10.4. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de retirer la marge avant maximum dans la zone Ag-508:

10.4.1. Adoption d'un second projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 7 octobre 2019 et la présentation, le dépôt et l'adoption fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue séance tenante;

En conséquence; il est :

385-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal adopte un second projet de règlement intitulé :
« Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de retirer
la marge avant maximum dans la zone Ag-508 », version du 30 septembre 2019.

- Adopté

**10.5. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de
modifier les dispositions sur les enseignes, les fanions et les banderoles:**

10.5.1. Adoption d'un second projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 7 octobre 2019
et la présentation, le dépôt et l'adoption fait lors de cette même séance du texte
de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue séance tenante;

En conséquence; il est :

386-11-2019

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un second projet de règlement intitulé :
« Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de
modifier les dispositions sur les enseignes, les fanions et les banderoles »,
version du 30 septembre 2019.

- Adopté

**10.6. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de
permettre les fermettes dans la zone Va-501:**

10.6.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie à l'effet que
lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé et adopté un
projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de
permettre les fermettes dans la zone Va-501 et que, lors d'une séance
subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.6.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le
4 novembre 2019 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance
du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

387-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les fermettes dans la zone Va-501 », version du 28 octobre 2019.

- Adopté

10.7. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les logements accessoires dans la zone Fh-503-2:

10.7.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé et adopté un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les logements accessoires dans la zone Fh-503-2 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.7.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 4 novembre 2019 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

388-11-2019

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les logements accessoires dans la zone Fh-503-2 », version du 28 octobre 2019.

- Adopté

10.8. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'agrandir la zone Cb-205 à même une partie de la zone Hb-207 soit pour y ajouter le lot 2 624 499 du cadastre du Québec (84, rue Principale):

10.8.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé et adopté un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'agrandir la zone Cb-205 à même une partie de la zone Hb-207 soit pour y ajouter le lot 2 624 499 du cadastre du Québec (84, rue Principale) et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.8.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 4 novembre 2019 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

En conséquence; il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'agrandir la zone Cb-205 à même une partie de la zone Hb-207 soit pour y ajouter le lot 2 624 499 du cadastre du Québec (84, rue Principale) », version du 28 octobre 2019.

- Adopté

10.9. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre l'usage de compostage dans la zone Au-524:

10.9.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé et adopté un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre l'usage de compostage dans la zone Au-524 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.9.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 4 novembre 2019 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

390-11-2019

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre l'usage ce compostage dans la zone Au-524 », version du 28 octobre 2019.

- Adopté

11. Ressources humaines :

11.1. Mise en disponibilité et adjudication du contrat pour l'achat d'un pare-feu FortiGate 201E - Abrogation de la résolution 351-10-2019

CONSIDÉRANT que le pare-feu actuel est désuet et que celui-ci doit être remplacé puisqu'il ne répond plus aux standards de qualité en matière de sécurité informatique;

CONSIDÉRANT que le nouveau pare-feu permettra de faciliter la gestion de la sécurité informatique pour les stations d'eaux usées;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT les besoins grandissants en sécurité au niveau du réseau informatique de la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT les recherches de prix effectuées et la recommandation du technicien en technologie de l'information;

CONSIDÉRANT que ce projet est inscrit au PTI 2019-2020-2021 sous le numéro 19103;

CONSIDÉRANT la Politique de capitalisation des immobilisations de la Ville de Lachute datée du 10 avril 2008;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que cet achat répond à l'action 61 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Déployer des solutions informatiques adaptées et des outils performants en vue d'optimiser les processus de gestion et d'améliorer les prises de décisions »;

CONSIDÉRANT la résolution 351-10-2019;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission de la compagnie Précicom Technologies inc. était erroné et qu'après la correction, ce fournisseur n'est plus le plus bas soumissionnaire conforme;

En conséquence; il est :

391-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que le Conseil municipal autorise la mise en disponibilité d'une somme de 6 900 \$ en provenance du fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans par le fonds d'administration;

Que le Conseil municipal adjuge le contrat à la compagnie CDW Canada Corp. dont l'adresse postale est P.O. Box 57720, à Toronto, Ontario M5W 5M5, au montant de 6 567,44 \$ taxes en sus, pour l'achat du pare-feu FortiGate 201E;

Que la présente résolution remplace et abroge la résolution 351-10-2019.

- Adopté

12. Travaux publics / Génie :

12.1. Nominations d'une représentante des personnes à mobilité réduite et d'un représentant de la population en général au Comité de circulation

CONSIDÉRANT la composition du Comité de circulation telle qu'adoptée par la résolution 168-04-2006 et modifiée par les résolutions 482-12-2009 et 235-06-2010;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT la démission de madame Cécile-Hélène Wojas à titre de présidente et représentante des personnes à mobilité réduite et de monsieur Michel Durand à titre de représentant de la population en général;

CONSIDÉRANT les candidatures de madame Émilie St-Denis Laroche en tant que représentante des personnes à mobilité réduite et de monsieur Robert Gascon en tant que représentant de la population en général proposées par le Conseil municipal;

En conséquence; il est:

392-11-2019

Proposé par Madame Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

Que le Conseil municipal nomme madame Émilie St-Denis Laroche à titre de représentante des personnes à mobilité réduite et monsieur Robert Gascon à titre de représentant de la population en général au Comité de circulation;

Que le Conseil municipal félicite et remercie madame Cécile-Hélène Wojas et monsieur Michel Durand pour leur grande implication et leur professionnalisme au sein du Comité de circulation dans l'objectif d'assurer l'amélioration de la sécurité routière et piétonnière dans la Ville de Lachute.

- Adopté

**12.2. Approbation de la recommandation du Comité de circulation
relativement à une interdiction de stationner sur la rue Alexandre**

CONSIDÉRANT les discussions tenues en Comité de circulation lors de la séance du 11 septembre 2019;

CONSIDÉRANT la configuration de deux rayons de virage sur une courte distance;

CONSIDÉRANT que la rue Alexandre est en chaussée partagée avec les vélos;

CONSIDÉRANT les difficultés de mouvement rencontrées lorsqu'il y a des véhicules de stationnés dans ces rayons et que des opérations d'entretien sont nécessaires;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de circulation d'implanter une interdiction de stationner des deux côtés de la rue Alexandre et que cette interdiction débute 50 mètres après l'intersection de la rue St-Jean sur une longueur de 84 mètres;

En conséquence; il est:

393-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal approuve la recommandation du Comité de circulation d'interdire le stationnement des deux côtés de la rue Alexandre et que cette



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

interdiction débute 50 mètres après l'intersection de la rue St-Jean, sur une longueur de 84 mètres;

Que le Conseil municipal autorise la Direction des travaux publics à procéder à l'implantation de la signalisation afin d'adapter la nouvelle configuration à cette rue.

- Adopté

12.3. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020 (1er mai au 31 octobre 2020) - Appel d'offres # AP-2020

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a reçu une proposition de l'UMQ de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence; il est :

394-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Ville de Lachute confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2020;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que la Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

- Adopté

12.4. Engagement de la Ville dans le cadre de demandes d'autorisation de prolongement du réseau pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

CONSIDÉRANT la résolution 198-05-2019 d'autorisation et d'engagement de la Ville concernant le prolongement d'infrastructures municipales pour le nouveau parc industriel Synercity envers le MELCC;

CONSIDÉRANT la résolution 88-03-2019 autorisant Consultants Mirtec (2017) inc. à représenter la Ville de Lachute auprès des divers ministères relativement à la mise en place d'un nouveau réseau d'infrastructures souterraines - Secteur industriel Synercity;

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande de CA préparée par Consultants Mirtec (2017) inc. en date du 30 mai 2019;

CONSIDÉRANT la rencontre entre le MELCC et Consultants Mirtec (2017) inc. pour discuter du projet;

CONSIDÉRANT la lettre du MELCC, datée du 21 octobre 2019, mentionnant que certains renseignements sont nécessaires afin de compléter l'analyse des impacts dudit projet;

En conséquence; il est:

395-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue et résolu

Que la Ville de Lachute s'engage à entretenir les ouvrages de gestion optimales des eaux pluviales mis en place et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

- Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

12.5. Adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison d'une chargeuse rétrocaveuse neuve 2019

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public du 20 septembre 2019 pour la fourniture et la livraison d'une chargeuse rétrocaveuse neuve 2019;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 17 octobre 2019;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par la Direction des travaux publics en date du 22 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la somme disponible au règlement d'emprunt 2018-811;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des Travaux publics

En conséquence, il est :

396-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux et résolu

Que le Conseil municipal adjuge le contrat à la compagnie Nortrax Québec inc., située au 4863, route 117 à Sainte-Agathe-des-Monts QC J8C 2Z8, pour la fourniture et la livraison d'une chargeuse rétrocaveuse neuve 2020, au montant de 167 000 \$, taxes en sus, le tout payable par le règlement d'emprunt 2018-811.

- Adopté

12.6. Adjudication du contrat pour l'entretien hivernal de l'aéroport municipal pour la saison 2019-2020

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 18 octobre 2019 pour l'entretien hivernal de l'aéroport municipal pour la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par la Direction des travaux publics en date du 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la somme disponible au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des Travaux publics;

En conséquence; il est :

397-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal adjuge à Gabriel Guay Paysagiste inc., située au 510, rue Boyd à Lachute Qc J8H 1E7, le contrat pour l'entretien hivernal de l'aéroport municipal pour la saison 2019-2020, au montant de 38 250 \$, taxes en sus;

Le tout payable à même le budget d'opération.

- Adopté

12.7. Mandat de services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection des rues Fern, des Cèdres, des Pins et du boulevard Tessier - Étude préliminaire, plans, devis, estimations des coûts et surveillance des travaux

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public du 11 octobre 2019 pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection des rues Fern, des Cèdres, des Pins et du boulevard Tessier - Étude préliminaire, plans, devis, estimations des coûts et surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 28 octobre 2019;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 30 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la somme disponible à l'excédent affecté - Études et avant-projets;

CONSIDÉRANT que le processus d'adoption d'un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux sera amorcé suite à l'étude préliminaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du Génie;

En conséquence, il est :

398-11-2019

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance et résolu

Que le Conseil municipal mandate FNX-INNOV inc., située au 1065, rue Principale Est à Sainte-Agathe-des-Monts Qc J8C 1L7, pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection des rues Fern, des Cèdres, des Pins et du boulevard Tessier comme suit :

- 29 430 \$, taxes en sus, pour la préparation de l'étude préliminaire, plans, devis, estimations des coûts, appel d'offres et analyse des soumissions et que cette dépense soit pourvue par une affectation de l'excédent affecté – Études et avant-projets;
- 47 520 \$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux conditionnellement à l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux, le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à l'autorisation du Génie de commencer cette étape;

Que le Conseil municipal entérine le processus de sollicitation choisi dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels d'ingénierie pour de



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

réfection des rues Fern, des Cèdres, des Pins et du boulevard Tessier et le mécanisme d'évaluation utilisé.

- Adopté

12.8. Mandat de services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection et de remplacement de ponceaux sur le chemin Laurin - Plans, devis, estimations des coûts et surveillance des travaux

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 17 octobre 2019 pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection et de remplacement de ponceaux sur le chemin Laurin - Plans, devis, estimations des coûts et surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par la Direction du génie en date du 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la somme disponible à l'excédent affecté - Études et avant-projets;

CONSIDÉRANT que le processus d'adoption d'un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux sera amorcé suite à l'émission des plans et devis préliminaires;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du Génie;

En conséquence, il est :

399-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal mandate Équipe Laurence inc., située au 733, chemin Jean-Adam à Piedmont Qc J0R 1R3, pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection et de remplacement de ponceaux sur le chemin Laurin comme suit :

- 43 000 \$, taxes en sus, pour la préparation des plans, devis, estimations des coûts, appel d'offres et analyse des soumissions et que cette dépense soit pourvue par une affectation de l'excédent affecté – Études et avant-projets;
- 19 000 \$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux conditionnellement à l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux, le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à l'autorisation du Génie de commencer cette étape;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal entérine le processus de sollicitation choisi dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection et de remplacement de ponceaux sur le chemin Laurin.

- Adopté

12.9. Adjudication du contrat pour des services d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour les années 2020 à 2022

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public du 11 octobre 2019 pour des services d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour les années 2020 à 2022;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions, préparé par la Direction du génie, daté du 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT les sommes à prévoir à cet effet au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du Génie;

En conséquence; il est :

400-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que le Conseil municipal adjuge à Conciergerie SPEICO inc., située au 7651, rue Cordner à Lasalle Qc H8N 2X2, le contrat pour les services d'entretien ménager des bâtiments municipaux du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, au montant de 305 961,92 \$, taxes en sus.

- Adopté

13. Sécurité publique / Sécurité incendie :

13.1. Dépôt du rapport mensuel du directeur de la Sécurité incendie pour le mois de septembre 2019

Monsieur le maire résume le rapport du directeur de la Sécurité incendie pour le mois de septembre 2019 et il est déposé au Conseil.

13.2. Adoption du Plan municipal de sécurité civile de la Ville de Lachute

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de Lachute reconnaît que la Ville peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



CONSIDÉRANT que le Conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la Ville et consignées dans le plan municipal de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours municipaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

En conséquence; il est:

401-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue et résolu

Que le Plan municipal de sécurité civile de la Ville de Lachute préparé par Monsieur Benoît Gravel, coordonnateur municipal de la sécurité civile et Alain St-Jacques, mandataire du dossier PMSC et directeur de la Sécurité incendie, version novembre 2019, soit adopté;

Que Monsieur Alain St-Jacques, mandataire du dossier PMSC et directeur de la Sécurité incendie, soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du Plan municipal de sécurité civile;

Que cette résolution abroge tout Plan municipal de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

- Adopté

14. Urbanisme :

14.1. Dépôt du rapport des permis et inspections du mois de septembre 2019

Monsieur le maire résume le rapport des permis et inspections pour le mois de septembre 2019 et il est déposé au Conseil.

14.2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 octobre 2019

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal de la séance régulière tenue le 16 octobre 2019;

CONSIDÉRANT les demandes de dérogation mineure pour la rue Principale et le 101, montée Rodgers;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT les consultations publiques tenues séance tenante concernant ces demandes;

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation de PIIA pour le 200, avenue Bethany; le 457 et le 570, rue Principale;

CONSIDÉRANT les demandes de modification au règlement de zonage pour le 1023, route 329; la rue du Cardinal; le chemin MacDougall; le 84, rue Principale et le chemin des Sources;

En conséquence; il est :

402-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que le Conseil municipal entérine les recommandations incluses au procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 octobre 2019, à l'exception de la recommandation 2019-82.

- Adopté

14.3. Dossier des inondations printanières 2019 – Acceptation de cession de terrain – 36, rue Laurin – lot 3 039 709 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT les inondations qui se sont produites sur le territoire de la Ville de Lachute au printemps 2019;

CONSIDÉRANT la déclaration d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) par le Gouvernement du Québec sur le territoire de la Ville de Lachute par le décret 817-2019 publié dans la Gazette officielle du Québec le 15 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence;

CONSIDÉRANT qu'en obtenant l'allocation de départ, le sinistré doit céder à la Ville de Lachute le terrain sur lequel le bâtiment principal et ses dépendances doivent être démolis;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite que la procédure de cession de terrain soit accélérée afin d'aider le sinistré à obtenir rapidement son allocation de départ;

En conséquence; il est :

403-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu

Que le Conseil municipal autorise la cession du terrain connu comme étant le lot 3 039 709 du cadastre du Québec (36, rue Laurin) en faveur de la Ville de Lachute pour la somme de 1 \$, après que le cessionnaire ait réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu un permis de démolition et d'avoir effectué les travaux requis, le



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

tout, tel que décrit au Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents 2019 du Ministère de la Sécurité publique;

Que le tout soit conditionnel à la vérification des titres de propriétés, servitudes et autres charges affectant les titres de propriété et que l'état de la propriété soit acceptable et satisfaisant pour la Ville de Lachute;

Que les frais notariés et d'arpentage, le cas échéant, soit à la charge du cédant et que le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis aux fins des présentes.

- Adopté

15. Loisirs :

15.1. Autorisation de signature d'une entente avec Sport-Nature la Providence dans le cadre du projet d'aménagement et d'exploitation d'un parc récréatif

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire d'un terrain situé sur le boulevard de l'Aéroparc à Lachute, connu comme le lot 2 974 029 du cadastre du Québec (le «terrain»), lequel comprend un chemin d'accès à la rivière du Nord, un pont de bois et un stationnement;

CONSIDÉRANT la demande du promoteur Sport-Nature la Providence d'exploiter un parc récréatif sur ce terrain en y aménageant des sentiers pour des activités telles que la marche, le vélo de montagne, le vélocross, le BMX, la raquette et le ski de fond (les «activités») et en y installant des infrastructures d'accueil, des clôtures et des enseignes;

CONSIDÉRANT que la Ville et le promoteur désirent favoriser une utilisation optimale du terrain pour l'exploitation d'un parc récréatif pour la pratique des activités par les citoyens de la Ville et toute autre personne qui le désire;

CONSIDÉRANT que la Ville et le promoteur désirent établir les conditions et les modalités d'occupation, d'aménagement et d'exploitation du terrain;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action numéro 30 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Bonifier et diversifier l'offre sportive et de loisirs 4 saisons »;

CONSIDÉRANT le projet d'entente proposé;

En conséquence; il est :

404-11-2019

Proposé par Madame Guylaine Cyr Desforges
appuyer par Monsieur Serge Lachance
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Lachute, l'entente concernant l'aménagement et l'exploitation d'un



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

parc récréatif par Sport-Nature la Providence sur le lot 2 974 029 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Lachute ;

Que le Conseil municipal autorise le versement annuel d'une contribution financière de 2 500 \$ à Sport-Nature la Providence dans le poste budgétaire 02-701-10-972 pour chacune des années de l'entente, et ce, afin de défrayer l'entretien du chemin d'accès au site;

Que le Conseil municipal félicite et remercie les administrateurs et bénévoles pour leur implication dans ce projet;

Que le Conseil municipal mandate la Direction des loisirs, culture et vie communautaire pour assurer le suivi de cette entente.

- Adopté

15.2. Mandat à la Route des Arts pour la poursuite de la diffusion d'expositions en arts visuels

Ce point est retiré.

16. Affaires diverses :

16.1. Fin d'emploi d'un employé régulier à l'essai

CONSIDÉRANT la nomination à titre d'employé régulier à l'essai de l'employé # 50000682 en date du 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT la période d'essai d'une durée de 720 heures de travail, telle que prescrit à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2211;

CONSIDÉRANT le terme de la période susmentionnée, ainsi que les constats issus du processus d'évaluation interne;

En conséquence; il est:

405-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que le Conseil municipal procède à la fin d'emploi de l'employé # 50000682 en date du 4 novembre 2019;

Que le Conseil autorise le versement à l'employé d'une indemnité compensatrice équivalente à ce que prévoit la *Loi sur les normes du travail* en fonction du service continu, ainsi que tout autre bénéfice salarial qui serait dû en date du 4 novembre 2019.

- Adopté

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



16.2. Appui politique de la Ville de Lachute à la MRC d'Argenteuil, dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, pour obtenir une subvention dans le cadre du programme Régions branchées

CONSIDÉRANT que le 18 octobre 2019, le gouvernement du Québec annonçait la mise en place du programme Régions branchées qui vise à soutenir financièrement des projets permettant d'offrir aux citoyens, organismes et entreprises un service Internet haute vitesse de qualité et à un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec injecte 100 millions de dollars dans ce programme;

CONSIDÉRANT que l'accès à Internet haute vitesse est aujourd'hui un service essentiel qui contribue au développement économique, social et culturel et qu'il constitue un droit au même titre que l'éducation et la santé;

CONSIDÉRANT qu'un peu plus de 15 % des foyers n'ont toujours pas accès à un service Internet haute vitesse adéquat et que ces foyers sont répartis à l'intérieur de 8 municipalités constituantes de la MRC, à l'exception du village de Grenville;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Argenteuil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce nouveau programme afin que 100 % des ménages du territoire aient un accès à ce service;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Argenteuil officialisera ce souhait par voie de résolution lors d'une séance extraordinaire prévue le 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'avec l'aide financière qu'elle pourrait recevoir dans le cadre de ce programme, la MRC d'Argenteuil souhaite construire des dorsales et un réseau de distribution de fibres optiques;

CONSIDÉRANT que le projet de la MRC d'Argenteuil permettra de donner accès à une connexion Internet haute vitesse de qualité, fiable et à un prix compétitif à plusieurs entreprises et résidents des municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil;

En conséquence; il est:

406-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que la Ville de Lachute appuie la MRC d'Argenteuil dans ses démarches, auprès du gouvernement du Québec, pour obtenir une subvention, dans le cadre du programme Régions branchées, pour le projet qu'elle déposera, avant le 18 novembre 2019, afin de donner accès à Internet haute vitesse au 15 % des ménages ne bénéficiant toujours pas de ce service sur le territoire.

- Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

16.3. Amendement du plan d'urbanisme révisé numéro 2018-737-6 afin d'agrandir l'affectation commerciale dans le secteur du boulevard Cristini :

16.3.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Denis Richer à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé et adopté un projet de règlement amendant le plan d'urbanisme révisé numéro 2018-737-6 afin d'agrandir l'affectation commerciale dans le secteur du boulevard Cristini et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

16.3.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 4 novembre 2019 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

407-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le plan d'urbanisme révisé numéro 2018-737-6 afin d'agrandir l'affectation commerciale dans le secteur du boulevard Cristini », version du 4 novembre 2019.

- Adopté

16.4. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de créer une nouvelle zone Ha-409-1 à même la zone Ha-409, d'augmenter la densité, de permettre les immeubles de 8 étages et d'agrandir la zone Ca-410 à même la zone Ha-409 :

16.4.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Serge Lachance à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé et adopté un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de créer une nouvelle zone Ha-409-1 à même une partie de la zone Ha-409, d'augmenter la densité, de permettre les immeubles de 8 étages et d'agrandir la zone Ca-410 à même une partie de la zone Ha-409 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

16.4.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 4 novembre 2019 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

408-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de créer une nouvelle zone Ha-409-1 à même une partie de la zone Ha-409, d'augmenter la densité, de permettre les immeubles de 8 étages et d'agrandir la zone Ca-410 à même une partie de la zone Ha-409 », version du 4 novembre 2019.

- Adopté

16.5. Amendement du règlement de lotissement numéro 2013-740 afin de prévoir les normes de lotissement pour une nouvelle zone Ha-409-1 :

16.5.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Alain Lanoue à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé et adopté un projet de règlement amendant le règlement de lotissement numéro 2013-740 afin de prévoir les normes de lotissement pour une nouvelle zone Ha-409-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

16.5.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 4 novembre 2019 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

409-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 2013-740 afin de prévoir les normes de lotissement pour une nouvelle zone Ha-409-1 », version du 4 novembre 2019.

- Adopté

16.6. Autorisation du Conseil municipal à procéder à l'ajout d'affiches de sensibilisation sur l'état de l'avenue de la Providence

CONSIDÉRANT que l'avenue de la Providence est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute reçoit de nombreuses plaintes quant à l'état de dégradation de certaines portions de l'avenue depuis quelques années;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT que l'état de la chaussée s'est particulièrement dégradé pour deux sections à la suite de l'hiver rigoureux de 2019;

CONSIDÉRANT que de nombreux nids de poules apparaissent;

CONSIDÉRANT que le débit journalier moyen annuel pour l'avenue de la Providence est de 6800 véhicules, ce qui en fait une des principales artères de la Ville;

CONSIDÉRANT que les élus de la Ville sont interpellés de plus en plus directement par les citoyens et usagers qui sont exaspérés de l'état de la chaussée depuis longtemps;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute travaille en étroite collaboration avec le ministère pour revoir l'avenue de la Providence dans son ensemble, notamment au niveau de la sécurité et de la mobilité active et que des travaux majeurs seront faits dans les années à venir;

CONSIDÉRANT les nombreuses représentations de la Ville auprès du MTQ et du gouvernement du Québec pour que la chaussée soit réparée de façon temporaire à court terme compte tenu que des travaux d'importance sont prévus à moyen terme;

CONSIDÉRANT que très peu de citoyens ou d'usagers savent que cette avenue est sous la responsabilité du MTQ;

CONSIDÉRANT la volonté des élus de la Ville de Lachute d'aviser la population et les usagers de la route que l'avenue de la Providence n'est pas du ressort de la Ville et de leur donner un moyen de communiquer avec le MTQ;

En conséquence; il est:

410-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
et résolu

QUE le Conseil municipal mandate le maire et le directeur général à poursuivre leurs diverses représentations auprès des instances administratives et politiques afin que l'avenue de la Providence soit réparée temporairement;

QUE le Conseil municipal mandate le directeur général à entamer les démarches afin de faire installer des affiches le long de l'avenue de la Providence afin d'avertir les utilisateurs de l'état de la chaussée et de référer les diverses plaintes auprès du responsable de l'infrastructure, soit le ministère des Transports du Québec.

- Adopté

17. Deuxième période de questions

Le maire déclare ouverte la période de questions pour les personnes présentes à la séance. Diverses questions ont été formulées, auxquelles le maire et les membres du Conseil ont apporté les réponses jugées utiles, la greffière prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.

18. Levée de la séance

En conséquence, il est :

411-11-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 40.

- Adopté

Carl Péloquin
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière